

## Un SAMARITAIN, entre JERUSALEM et JERICHO

- "Un homme descendait de Jérusalem à Jéricho, et il tomba sur des bandits. Ceux-ci, après l'avoir dépouillé, roué de coups, s'en allèrent en le laissant à moitié mort.

**La route de JERUSALEM à JERICHO** relie la capitale établie par David à la cité qui se trouve près de la Mer Morte. Cette route sinuuse, longue d'une trentaine de kilomètres, part d'une altitude de 800 mètres, pour arriver à - 392 mètres. Au premier siècle, elle est bien connue pour être le lieu d'agressions de toutes sortes. Notons que Jésus situe l'histoire dans le sens descendant : Jérusalem - Jéricho, et non dans le sens montant Jéricho - Jérusalem...

A cette même époque, les Samaritains, vus par les juifs apparaissent comme :

- des étrangers
- des hérétiques
- et donc des impurs au regard de la Loi juive, au même titre que les lépreux, les prostituées, les pratiquants de métiers méprisés...

Cependant, Il est important de noter ce que remarque Luc, dans les Actes des Apôtres : *Philippe, qui était descendu dans une ville de Samarie, y proclamait le Christ. Les foules unanimes s'attachaient aux paroles de Philippe, car on entendait parler des miracles qu'il faisait et on les voyait. Beaucoup d'esprits impurs en effet sortaient, en poussant de grands cris, de ceux qui en étaient possédés, et beaucoup de paralysés et d'infirmités furent guéris. Il y eut une grande joie dans cette ville.* (Actes 8, 5-8). Il semble donc, d'après ce texte, que les Samaritains aient été plus facilement conquis que les Juifs de Judée ou de Galilée, par le message de Jésus de Nazareth et par l'annonce de sa mort - résurrection. Cela pourrait expliquer le rôle sympathique que les rédacteurs des textes évangéliques ont reconnu aux Samaritains.

- *Par hasard, un prêtre descendait par ce chemin ; il le vit et passa de l'autre côté. De même un lévite arriva à cet endroit ; il le vit et passa de l'autre côté.*

L'histoire racontée par Jésus nous précise que les brigands ont laissé l'homme "à moitié mort". A moitié mort, donc à moitié vivant... mais il faut s'approcher de l'homme pour connaître la réalité de son état... Or, si cet homme est réellement mort, un Juif ne peut pas s'en approcher sans contracter une impureté rituelle: *Celui qui touchera un mort, un corps humain quelconque, sera impur pendant sept jours. Il se purifiera avec l'eau le troisième jour et le septième jour, et il sera pur; mais, s'il ne se purifie pas le troisième jour et le septième jour, il ne sera pas pur. Celui qui touche un mort, le corps d'un homme mort, et qui ne se purifiera pas, souille la Demeure de Yahvé; celui-là sera retranché d'Israël. Comme l'eau de purification n'a pas été répandue sur lui, il est impur, et son impureté est encore sur lui.* (Nombres 19, 11-14) –

Pour un Juif, être impur, ce n'est pas rien ! C'est avoir manqué gravement à l'observation d'un important article de la Loi, qui est la charte constitutive du Peuple de Dieu. Tant que l'individu est impur, il est "hors-la-loi", il ne doit avoir de contact avec personne, sous peine de transmettre l'impureté à celui ou à celle qu'il touche, il ne peut pas partager le repas avec les membres de sa famille, il ne peut pas prendre ses enfants dans ses bras... L'impureté, c'est comme ce qu'on nommait naguère "une maladie honteuse"... L'individu, même s'il n'a pas contracté volontairement l'impureté, en est néanmoins frappé...et tout le monde s'écarte de lui.

Dans l'histoire racontée par Jésus, si le prêtre, puis le lévite changent de trottoir pour éviter le contact avec ce qu'ils croient être un cadavre, ils ont donc légalement raison, ils sont même tenus de le faire. Car si l'homme est mort, et qu'ils le touchent, ils contracteront l'impureté légale et perdront leur emploi au Temple. Ils ne devront plus avoir aucun contact avec leur famille. Et de plus, ils seront retranchés du peuple, c'est-à-dire qu'ils ne pourront séjourner que dans les quelques cités-refuges ouvertes aux bannis. Il y a là de quoi faire réfléchir, même le plus miséricordieux des prêtres et des lévites...

*Mais un Samaritain, qui était en voyage, arriva près de lui ; il le vit et fut saisi de pitié. Il s'approcha, pansa ses plaies en y versant de l'huile et du vin ; puis il le chargea sur sa propre monture, le conduisit dans une auberge et prit soin de lui. Le lendemain, il sortit deux pièces d'argent, et les donna à l'aubergiste, en lui disant :'Prends soin de lui ; tout ce que tu auras dépensé en plus, je te le rendrai quand je repasserai.'*

Le Samaritain n'est pas tenu, nous l'avons vu plus haut, aux mêmes règles de pureté rituelle. C'est pourquoi il n'hésite pas à s'approcher de ce qu'il croit, comme les deux autres, être un cadavre, et constatant alors qu'il est encore vivant, il le prend, il l'emporte...nous connaissons la fin de l'histoire.

Envisagée comme une simple histoire, nous pouvons déjà en dégager une première morale. Le propos de Jésus n'est pas de faire l'apologie de la religion samaritaine par rapport à la religion juive. C'est bien plutôt de mettre ses auditeurs en garde contre le légalisme poussé à l'extrême, car il peut aboutir à la non-assistance à personne en danger, par souci de préserver ou sa réputation ou son statut, ou ses avantages acquis.

Mais le fin mot de l'histoire racontée par Jésus, c'est que le prochain n'est pas celui qui est proche de toi par le sang, la race, ou la religion...

**...Le prochain, c'est celui qui est dans le besoin, et dont tu t'approches... à tes risques et périls !**

Jusqu'ici, tout cela semble logique et simple, mais, à votre avis :

Lorsque le prêtre et le lévite refusent légalement de s'approcher du voyageur à moitié-mort, pour ne pas être souillés et devenir impurs selon la Loi, font-ils bien ou font-ils mal ?

Lorsque le Samaritain sauve la vie du voyageur à moitié-mort sur le bord de la route, fait-il bien ou fait-il mal ?

Lorsque l'aubergiste accepte de recevoir ce blessé, fait-il bien ou fait-il mal ?

Lorsqu'un navire de Greenpeace, en Méditerranée, recueille plusieurs dizaines de passagers, en danger de mort, tentant de gagner l'Europe sur des embarcations de fortune, fait-il bien ou fait-il mal ?

Lorsque le Ministre de l'Intérieur d'un pays riverain, refuse légalement de laisser ces passagers débarquer dans un port de son Pays, fait-il bien ou fait-il mal ?

Lorsque le capitaine de ce navire, au mépris de la Loi, force l'entrée du Port pour y débarquer ses passagers à bout de forces, fait-il bien ou fait-il mal ?

Jean-Paul BOULAND

## Prière pour la FRANCE

Éternel, Maître du monde,  
Ta providence embrasse les cieux et la terre ;  
La force et la puissance T'appartiennent ;  
par Toi seul, tout s'élève et s'affermi.

Regarde avec bienveillance depuis Ta demeure sainte,  
notre pays, la République française et bénis le peuple français.  
Que la France vive heureuse et prospère.

Qu'elle soit forte et grande par l'union et la concorde.  
Que les rayons de Ta lumière éclairent ceux qui président aux destinées de l'État  
Et ont pour mission de faire régner l'ordre et la justice.

Que la France reste fidèle à sa noble tradition et défende partout le droit et la liberté  
Que l'Éternel accorde sa protection et sa bénédiction à nos soldats qui s'engagent partout dans le monde  
pour défendre la France et les Droits de l'Homme.

Les forces morales, le courage et la ténacité qui les animent sont notre honneur.

Accueille favorablement nos vœux  
et que les paroles de nos lèvres et les sentiments de notre cœur  
trouvent grâce devant Toi,  
Ô Seigneur, notre créateur et notre libérateur.

Amen